

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 12 septembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Pascale DEUTSCH, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. M. BIGOT), Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Nadia AOUED (P. Mme MIRALLES), Amélie NAUDOT (P. M. MAUGER) ;

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES DE LA CU A LA COMMUNE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT/LA RENOVATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES CAMPING CARS

DEL20220912_20

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Abstentions :

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : P. Quivrin - VU en C° finances du 8/09/2022

Le Conseil Municipal a validé le projet décrit plus avant de réhabilitation de l'aire des camping-cars, qui s'inscrit dans le cadre du dispositif d'aide pour la création ou la modernisation des aires de camping-cars sur le territoire.

Ce dispositif permet à la commune de bénéficier d'un fonds de concours de la communauté urbaine (CU) Caen la mer pour réaliser ces travaux. Il participe aux enjeux de la stratégie touristique mise en place par la CU visant à améliorer l'accueil des visiteurs et augmenter la fréquentation, et entre dans la dynamique collective souhaitée sur le territoire de Caen la mer.

Aussi, lu et entendu l'exposé, conformément au plan de financement prévisionnel, après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- ➡ **RETIRE** pour la présente délibération la délégation accordée au maire par délibération en date du 26 mai 2020 (n°26), pour effectuer les demandes de subventions ;
- ➡ **AUTORISE** le maire ou son représentant à solliciter au nom de la commune une subvention auprès de la communauté urbaine Caen la mer pour la réalisation du projet ci-dessus,
- ➡ **SOLLICITE** une subvention auprès d'autres partenaires, qui permettra le cas échéant de réduire la part d'autofinancement de la commune
- ➡ **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

Affichée le
Certifiée exécutoire le

